

VILLE DE SAINT-MANDE

VAL-DE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres
du Conseil Municipal : 35
Membres en exercice : 35
Membres présents : 29
Membres représentés : 6
Membre absent : 0

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A BATIGERE – 3 PRETS COMPLEMENTAIRES LIES AU PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE 115 LOGEMENTS SITUES 4/6/8/10 VILLA ANDRE MOYNET SAINT-MANDE – ACCORD DEFINITIF

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, vingt-huit septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Julien WEIL, Maire, le vingt-deux septembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Julien WEIL, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Matthieu STENCEL, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI, Mme Marilyne BARANES, M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, Mme Léna ETNER, Mme Béatrice DORRA, M. Stéphane ROBIN, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain ASSOULINE pouvoir donné à M. Julien WEIL.
Mme Marianne VERON pouvoir donné à Mme Caroline QUERON.
Mme Séverine FAURE pouvoir donné à Mme CROCHETON-BOYER.
M. Cédric BACH pouvoir donné à Mme Eveline BESNARD.
M. Pierre LOULERGUE pouvoir donné à Mme Léna ETNER.
Mme Marie-France DUSSION pouvoir donné à Mme Anne-Françoise GABRIELLI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DEL N°11 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A BATIGERE – 3 PRETS COMPLEMENTAIRES LIES AU PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE 115 LOGEMENTS SITUES AU 69 AVENUE DE PARIS A SAINT-MANDE – ACCORD DEFINITIF

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles 2298 et suivants du Code civil,

VU la délibération n°2 du Conseil Municipal du 12 avril 2022 décidant de donner un accord de principe pour que la Commune de Saint-Mandé garantisse à hauteur de 100 % le montant total des prêts complémentaires de 6 762 813 € demandé par BATIGERE auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour cette opération, permettant à BATIGERE de signer le contrat,

VU le contrat de prêt n°136039 en annexe signé entre BATIGERE en Ile-de-France, l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

CONSIDERANT la nécessité de donner un accord définitif à BATIGERE afin que la Caisse des dépôts et consignations lui verse les fonds,

VU l'avis favorable émis par la Commission Municipale Finances et évaluation des politiques publiques, ressources humaines et administration générale réunie le 20 septembre 2022,

A P R E S E N A V O I R D E L I B E R E

A la majorité,

Contre : 0

Abstentions : 4 *Mme Léna ETNER, Mme Béatrice DORRA, M. Pierre LOULERGUE, M. Stéphane ROBIN.*

Pour : 31 *M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI, Mme Marilynne BARANES, M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, M. Cédric BACH, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, Mme Marie-France DUSSION, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI.*

ACCORDE la garantie de la commune de Saint-Mandé à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 6 762 813 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°136039 ci annexé.

ACCORDE la garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci.

PRECISE que la garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

S'ENGAGE dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir le montant des charges exigibles de l'emprunt garanti.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de réception par le représentant de l'Etat

Le Secrétaire de séance,
Matthieu STENCEL



Le Maire,
Julien WEIL





[Handwritten signature or scribble]